

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 avril 2019

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames RIVELON et WATTEZ, de Messieurs CUGNY et BROGNIART, absents excusés.  
Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

\*\*\*\*\*

1°) Une observation est faite par un conseiller municipal sur la requête déposée au Tribunal Administratif de Lille par M. Dominique DELATTRE.

2°) Le Conseil décide de maintenir les taux appliqués en 2018 pour les quatre taxes directes locales soit :  
16, 47 pour la taxe d'habitation,  
9, 21 pour le foncier bâti,  
21, 54 pour le foncier non bâti  
18, 77 pour la C.F.E

3°) Vote les participations et les subventions à accorder aux établissements scolaires et aux différentes associations pour 2019.

4°) Approuve les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2018 qui laissent apparaître :  
- Un excédent de fonctionnement de clôture de 25 771, 53 € pour le budget assainissement,  
- Un excédent de fonctionnement de clôture de 49 691, 85 € pour le budget campings,  
- Un excédent de fonctionnement de clôture de 289 843, 08 € pour le budget Commune

5°) Vote ensuite les budgets prévisionnels 2019 avec la reprise des résultats de 2018 qui se présentent ainsi :

DEPENSES	Commune	Campings	Total
fonctionnement	791 859, 08 €	361 191, 85 €	1 153 050, 93 €
investissement	567 184, 77 €	147 880, 42 €	715 065, 19 €
RECETTES			
Fonctionnement	791 859, 08 €	361 191, 85 €	1 153 050, 93 €
investissement	567 184, 77 €	147 880, 42 €	715 065, 19 €

6°) Examine l'arrêt de projet du PLU intercommunal, émet un avis favorable sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation mais déplore que, malgré les propositions faites à maintes reprises, des terrains ne soient pas redevenus constructibles.

7°) Le Conseil prend également connaissance du plan règlementaire concernant les secteurs et éléments à protéger. Après débat, à la majorité absolue (un vote contre, une abstention) il demande le déclassement de l'espace boisé classé sur la parcelle AH 103 ainsi que sur les parcelles AB 457 et AB 522.

8°) Autorise M. le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration de l'église.

9°) Prend connaissance du contenu de la convention à passer avec Opale Capture relative au ramassage des animaux errants ou en état de divagation.

10°) Donne son accord pour que la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps prenne à sa charge le financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Energie Partagé » pour une durée de trois ans.

11°) Sont évoqués :

- Le mauvais état de certains candélabres d'éclairage public notamment dans la rue Principale et dans la résidence Les Goélands,
- Les déjections canines sur le domaine public.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marc SARPAUX

